



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE,
DE L'ALIMENTATION, DE LA PÊCHE ET DES AFFAIRES RURALES

<p>Direction Générale de l'Administration</p> <p>Sous-direction du développement Professionnel et des Relations Sociales</p> <p>Bureau de la Formation Continue Adresse : 78, rue de Varenne 75349 Paris 07 SP</p> <p>Suivi par : Gaëlle Josse-Alaterre</p> <p>Tél : 01.49.55.49.02 Fax : 01.49.55.59.31 Réf. Interne : N2005GJA001 (ACMO)</p>	<p>NOTE DE SERVICE</p> <p>DGA/SDDPRS /N2004-1333</p> <p>Date: 22 novembre 2004</p>
---	---

Date de mise en application : immédiate

Dates limites de réponse : 6 janvier 2005

📎 Nombre d'annexe: 1

Objet : - Formation des Agents Chargés de la Mise en Œuvre des règles d'hygiène et de sécurité
- Module de base (3 jours)

Résumé : Le bureau FORMCO propose pour le premier semestre 2005 une session de formation des nouveaux ACMO (module de base), dont le pilotage et la réalisation seront assurés par la déléguée régionale à la formation de la Région Auvergne (Brigitte Cartailier).

MOTS-CLES : FORMATION, HYGIENE, SECURITE.

Destinataires	
Pour exécution : Administration Centrale Services déconcentrés Etablissement d'enseignement Etablissements publics DIREN	Pour information : Organisations syndicales

Le bureau FORMCO organise avec la Déléguée Régionale à la formation continue de la Région Auvergne une session de formation pour les nouveaux ACMO afin de leur permettre d'appréhender leurs fonctions dans les meilleures conditions :

- Cette session se tiendra les **25,26,27 janvier 2005 sur le site de Marmilhat à Lempdes (Puy de Dôme)**. Code EPICEA 71933.

Le programme définitif de la session, les noms des intervenants ainsi que les informations pratiques seront adressés aux stagiaires en même temps que leur convocation qu'ils recevront sous couvert de la voie hiérarchique.

Les frais de déplacement et de mission des stagiaires seront pris en charge par le Bureau FORMCO sur la base d'un état de frais donnant lieu à délégation des sommes correspondantes à leur structure d'affectation.

Cette formation s'adresse aux agents situés dans les régions Auvergne, Rhône Alpes, Provence Alpes Côte d'Azur, Languedoc-Roussillon. Les intéressés voudront bien remplir la fiche d'inscription avant la date indiquée et la retourner au délégué régional à la formation dont les coordonnées figurent sur la fiche d'inscription.

Le nombre de places étant limité, la priorité sera donnée aux agents de la région organisatrice, les autres places disponibles seront attribuées en fonction de la date de réception des inscriptions.

Ceux qui ne pourront pas être accueillis sur cette session, ainsi que les agents géographiquement localisés dans les autres régions se verront proposer prochainement d'autres sessions dans des interrégions différentes, afin qu'une couverture géographique aussi complète que possible soit mise en place.

Le Sous-Directeur du Développement Professionnel et des
Relations Sociales

Philippe de CHAZEUX



Direction Générale de l'Administration

*Sous-Direction du Développement Professionnel
et des Relations Sociales*

Bureau de la Formation Continue

FORMATION DES ACMO - MODULE DE BASE

Fiche d'inscription

Code : 71933

A retourner à la déléguée régionale à la formation Auvergne

Avant le 6 janvier 2005

A l'attention de Madame Brigitte Cartailier

DRAF-SRFD

RN 89 - MARMILHAT

63370 - LEMPDES

Tél : 04.73.42.15.20 Fax : 04.73.42.27.91

Mél : brigitte.cartailier@agriculture.gouv.fr

NOM : Prénom :

Adresse administrative précise :

Tél : Fax :

Souhaite participer à la formation mentionnée ci-dessus les **25,26,27 janvier 2005** sur le site de Marmilhat à Lempdes (Puy de Dôme)

Fait à le

Avis du supérieur hiérarchique	Signature de l'agent
--------------------------------	----------------------